



## MUNICIPALITÉ D'ORMONT-DESSOUS

### TARIF DU SERVICE COMMUNAL DES EAUX

<u>Taxe de raccordement</u>	voir art. 42 et 43 du Règlement de distribution d'eau du 12 mars 2003.
<u>Abonnement annuel</u>	par prise sur la conduite principale ou par logement, <b>Fr. 220.-</b> , non compris l'eau et la location du compteur.
<u>Consommation</u>	Fr. 0.80 le m <sup>3</sup> .
<u>Location des compteurs</u>	
¾ p.	Fr. 20.- par année.
1 p. à 1 ¼ p.	Fr. 30.- par année.
1 ½ p.	Fr. 40.- par année.
2 p.	Fr. 50.- par année.

Ces montants s'entendent TVA non comprise.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2011.

**Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Ce tarif annule celui du 8 avril 2003.

La Syndic  
  
Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire  
  
Isabelle Mermod Gross

